

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Bar-sur-Aube

SEANCE DU 6 JUIN 2023

Nombre de Membres

Membres en exercice	Présents	Votants
27	24	24 + 2 pouvoirs

Date de convocation
31 mai 2023

Date de publication
8 juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le six juin à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu à l'hôtel de Ville, sous la présidence de **Philippe BORDE**, maire.

Présents : **Michel AUBRY, Claudine BAUDIN ERARD, Evelyne BOCQUET, Philippe BORDE, Angélique CHEVRE, Marie-Agnès CRESPIN PAIS DE SOUSA, Raphaël DA CRUZ, Anita DANGIN, Jean-Luc DEROZIERES, Simone DEVAUX, Raynald INGELAERE, Bruno LORILLERE, Pierre Frederic MAITRE, Pierre MARY, Jean-Pierre NANCEY, Emmanuel PROVIN, Marie-José ROY-DECHANET, Jean-Baptiste SCHREINER, Mélanie SIGNORY, Mickaël VAIRELLES, Isabelle VAN-RYSEGHEM, Karine VERVISCH, Serge VOILLEQUIN, Lucienne WOJTYNA.**

Absente : **Katty CLAYES TAHKBARI.**

Représentés : **Pascale PETIT à Karine VERVISCH, Régis RENARD à Philippe BORDE.**

Madame Simone DEVAUX a été nommée secrétaire de séance.

N° de délibération : 12_06062023

N°12 : AMENAGEMENT D'UNE AIRE DE SERVICES POUR CAMPING-CARS – AVENANT N°1 AU LOT « VRD »
Rapporteur : Monsieur Michel AUBRY

Par marché du 2 novembre 2022, l'entreprise SAS Jean Poirier a été déclarée titulaire du lot « Voirie Réseaux Divers » de l'opération « Aménagement d'une aire de services de camping-cars » pour un montant de travaux de 64 858.93 € HT soit 77 830.72 € TTC.

Certaines modifications au marché ont été rendues nécessaires en cours de chantier :

- Accostage en fin de chantier : 61 682.00 € HT soit – 3 176.93 €
- Apport de terre végétale et réglage des stationnements camping-cars à 1% en long et en dévers : + 1 187.50 € HT
- Création d'une tranchée drainante pour assainir le pied de talus le long de la piste cyclable existante : + 2 016.00 € HT
- Réfection des enrobés existants chemin de Mathaux, suite au passage de nombreux réseaux concessionnaires, ayant déstructurés la chaussée existante déjà fragilisée, la rendant difficilement praticable : + 8 241.20 € HT

- Ajout de dalles béton à engazonner sous passage de roues sur les emplacements en gazon pour camping-cars : + 8 204.00 € HT.

Ces prestations supplémentaires et régularisation des quantités entraînent une plus-value qui s'élève à 16 471.77 € HT soit 19 766.12 € TTC et porte le marché de l'entreprise à la somme de 81 330.70 € HT soit 97 596.84 € TTC (+25.4 %).

En conséquence, il convient d'établir un avenant n° 1 au marché de l'entreprise SAS Jean Poirier.

Le présent avenant a pour but de modifier l'intervention de base prévu au marché.
Considérant l'avis favorable des commissions des finances et ressources humaines et travaux, environnement, cadre de vie et mobilités du 30 mai 2023,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 au marché de « Voirie Réseaux Divers » de l'opération « Aménagement d'une aire de services de camping-cars » pour un montant global 16 471.77 € HT, soit 19 766.12 € TTC,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1,

- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget général.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme au registre des délibérations
Philippe BORDE, le Maire de Bar-sur-Aube

11



.....Simone...DEVAUX....., secrétaire de séance